



# Enregistrement

## Fiche d'avertissement

**B**

Réf :	QUA_FO_026
Version :	02
Date de MAJ :	28/01/2022

**Emetteur : Philippe THALAMY**  
**Fonction : Directeur Général**  
**Adresse : 21 rue Viète 75017 PARIS**  
**Téléphone : 01 76 501 501**  
**E-mail : qualite@teranga-software.com**

**Destinataire :** clients et utilisateurs concernés  
**Copie :** Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM)

Le 21/07/2022,

**A l'attention de nos clients et utilisateurs :** correspondant matériovigilance, directeur d'établissement, personnel administratif et soignant, directeur des systèmes d'information.

**Produit :** logiciel NETSoins - version 19

**Objet :** La pop up de l'alerte allergie ne s'affiche plus lorsque la règle de fonctionnement "Afficher une demande de confirmation pour certaines alertes" est désactivée.

Madame, Monsieur, Cher client,

La société Teranga Software vous informe de la mise en œuvre d'une action corrective volontaire pour remédier à la situation suivante :

La pop up de l'alerte allergie ne s'affiche plus lorsque la règle de fonctionnement "Afficher une demande de confirmation pour certaines alertes" est désactivée.

Suite à une optimisation de code, la pop up d'alerte allergie a été liée à la règle de fonctionnement "Afficher une demande de confirmation pour certaines alertes".

Lorsque la règle est désactivée, la pop up ne s'affiche plus. Cependant, les étiquettes d'allergies sont présentes dans l'interface médecin, dans le formulaire de prescription, lors de la validation de la pharmacie et dans la vue traitement actuel, ce qui permet d'avoir accès à l'information.

### Mesures provisoires recommandées :

En attendant la mise à disposition du patch correctif, nous vous recommandons d'activer la règle de fonctionnement "Afficher une demande de confirmation pour certaines alertes" dans NETParamètres.

Il vous est également recommandé, lors de la prescription, de bien prendre en compte les étiquettes d'allergies présentes dans le formulaire de prescription.

### Actions correctives :

Le patch correctif a été mis à disposition le 11/07/2022.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre commercial référent. Vous pouvez également joindre notre Service support.

**Transmission de la fiche d'avertissement :**

Cet avis doit être transmis à toute personne concernée. Veuillez-vous assurer que tous les utilisateurs potentiels de votre (ou vos) établissement(s) ont pris connaissance de cet avis de sécurité et des actions recommandées.

Teranga Software renouvelle son engagement pour la sécurité et la qualité de ses produits.  
Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,

**Philippe Thalamy**  
Directeur général

**Formulaire d'accusé de réception et de réponse client**

<b>Nom et adresse du client :</b>	
-----------------------------------	--

J'accuse réception des informations contenues dans la fiche d'avertissement et certifie que ces informations ont été communiquées à l'ensemble des utilisateurs.

<b>Nom et prénom du signataire :</b>	
<b>Titre :</b>	
<b>e-mail :</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Date :</b>	
<b>Signature :</b>	

Nous vous remercions de nous envoyer le formulaire de confirmation dûment rempli :

- soit par mail à l'adresse [qualite@teranga-software.com](mailto:qualite@teranga-software.com)
- soit par courrier à Teranga Software - Service Qualité 21 rue Viète 75017 PARIS